



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 mai 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-030

OBJET : Fixation du nombre des adjoints au Maire

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 22
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Le vingt-six mai deux mille vingt, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au centre culturel avenue Georges Pompidou, à huis clos, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance : Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Aurélie HENAULT à Christophe GUYOT

Le ou les membres absent(s) : Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Aurore BAUGE

*Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».*

*Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».*

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Saint Georges sur Baulche étant de 23, il ne peut y avoir plus de 6 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De fixer à 6 le nombre des adjoints de la ville de Saint Georges sur Baulche

Vote du conseil municipal :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

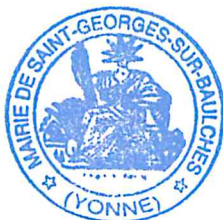
Absent(s) lors du vote: 1

Exécution de la délibération :
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 28/05/2020

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le 28/05/2020

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Le 28/05/2020

Christiane LEPEIRE

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le 29/05/2020

ID : 089-218903466-20200526-2020_030_1-DE